

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (CA 2021)

ET DU BUDGET PRIMITIF 2022 (BP 2022)

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES 4 RIVIERES

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

L'article L2313-1 du CGCT indique qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2020 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

Le budget de la CC4R est composé de :

- Un budget principal qui permet à la CC4R d'assurer l'exercice de ses compétences et le fonctionnement de ses services
- Budgets annexes liés à des missions spécifiques :
 - o Budget annexe des ordures ménagères : ce budget retrace les dépenses et recettes de la CC4R liées à la collecte et au traitement des déchets, il est complètement indépendant du budget principal et est financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la réalisation des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif. Il doit être indépendant du budget principal et financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Port de Savoyeux : ce budget retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion du Port de Savoyeux.
 - o Budget annexe de la ZAE de Côte Renverse : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE de Seveux : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE des Theillières : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la viabilisation et à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité

BUDGET PRINCIPAL

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2021

Durant l'année 2021, la CC4R a maîtrisé les dépenses de fonctionnement qui restent similaires aux années précédentes.

En 2021, les recettes issues des impôts sont stables et représentent quasiment 50 % des ressources de la CC4R. Les recettes réelles de fonctionnement sont également stables par rapport à l'année 2020.

Durant l'année 2021, les dépenses de fonctionnement ont été consacrées :

- Environ 98 000 € pour l'entretien de la voirie communautaire dont notamment la viabilité hivernale permettant un accès sécurisé à chaque centre bourg du territoire,
- Environ 19 000 € pour le déploiement de l'internet très haut débit,
- Environ 31 500 € pour le service de transport à la demande subventionné à 50 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Environ 52 000 € pour le fonctionnement de la crèche de Dampierre et de la micro-crèche de Champlitte soit 40 places d'accueil du jeune enfant,
- 67 800 € à l'Office du Tourisme des 4 Rivières.
- 121 920 € pour une étude eau et assainissement initiée lors du précédent mandat et devant définir les modalités d'organisation de ces futurs services dont la compétence sera transférée par la loi à la CC4R à l'horizon 2026,
- Environ 15 800 € pour une opération « bons d'achat » afin de booster la consommation dans les commerces de proximité du territoire,
- 14 350 € pour un fond d'aides aux loyers destinées aux restaurateurs du territoire,
- La réalisation d'un Projet Educatif de territoire et d'un Plan Mercredi afin d'harmoniser la politique enfance jeunesse du territoire,
- Environ 31 500 € pour le développement et la promotion de la Via Francigena en France et en Suisse afin de valoriser un atout touristique de notre territoire.

Plusieurs projets d'investissement ont été commencés en 2021 et représentent une dépense de :

- Environ 26 500 € pour la création de la micro-crèche de Beaujeu,
- Environ 448 000 € pour la réalisation de travaux de voirie afin de maintenir un réseau communautaire de qualité,
- Environ 44 000 € pour la mise en place de l'Explor'game, jeu de découverte ludique et numérique du territoire,
- 72 000 € pour la réalisation d'une étude visant au développement du Port de Savoyeux,
- Environ 46 600 € pour le changement du liner à la piscine de Renaucourt.

Durant l'année 2021, la CC4R a versé des subventions visant à l'amélioration de l'habitat et au développement des entreprises locales :

- Environ 50 000 € d'aides aux habitants réalisant des travaux de rénovation de logement,
- Environ 55 000 € d'aides au développement des entreprises locales,
- Environ 8 700 € pour la création d'hébergements touristiques.

PROJET FINANCIER DE L'ANNEE 2022

Le budget primitif 2022 veille à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à maintenir un investissement significatif pour assurer un service public de proximité.

Ainsi, la CC4R finance l'intégralité de ces projets sans augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises dont les taux n'ont jamais augmenté depuis la création de la CC4R et sont déjà largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes.

Les recettes de fonctionnement 2022 se maintiennent par rapport aux années précédentes tout en continuant à financer les dépenses de fonctionnement des services.

Le budget de fonctionnement permet à la CC4R d'assurer le quotidien en regroupant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, la CC4R consacre :

- 163 000 € pour l'entretien de la voirie communautaire dont notamment la viabilité hivernale permettant un accès sécurisé à chaque centre bourg du territoire,
- 20 000 € pour le déploiement de l'internet très haut débit,
- 34 500 € pour le service de transport à la demande dont le reste à charge est d'environ 15 000 € annuel,
- Environ 63 000 € pour le fonctionnement de la crèche de Dampierre, de la micro-crèche de Champlitte et de la future micro-crèche de Beaujeu (qui devrait ouvrir ses portes courant le 2^e semestre 2022) soit plus de 50 places d'accueil du jeune enfant,
- 57 000 € pour soutenir les accueils extra et périscolaires du territoire,
- 34 600 € pour soutenir les différentes associations locales dans l'animation du territoire (associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans, associations organisant des manifestations culturelles, etc.),
- 67 800 € à l'Office du Tourisme des 4 Rivières (qui va être réintégré au service de la CC4R au 1^{er} janvier 2023),
- 11 000 € pour les syndicats de rivières en charge de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations »,
- 40 000 € pour l'animation d'un programme d'intérêt général visant à développer une politique incitative renforcée pour la rénovation de l'habitat ancien et le développement de l'offre locative,
- 31 600 € pour le développement et la promotion de la Via Francigena en France et en Suisse afin de valoriser un atout touristique de notre territoire.

Les projets d'investissement visent au développement du territoire et à la mise en place ou le maintien de services publics :

- 570 000 € pour la création de la micro-crèche de Beaujeu,
- 215 520 € pour des travaux dans la crèche de Dampierre-sur-Salon et la micro-crèche de Champlitte,
- 410 900 € pour la réalisation de travaux de voirie afin de maintenir un réseau communautaire de qualité,
- 112 520 € pour la création de l'Explor'game,
- 78 000 € pour des travaux au camping de Champlitte,
- 120 000 € pour la modification du plan de circulation de la ZAE Charles Gauthier (Côte Reverse) en lien avec la Marquise.

Ces projets sont complétés par des politiques de subventionnement visant à l'amélioration de l'habitat et au développement des entreprises locales :

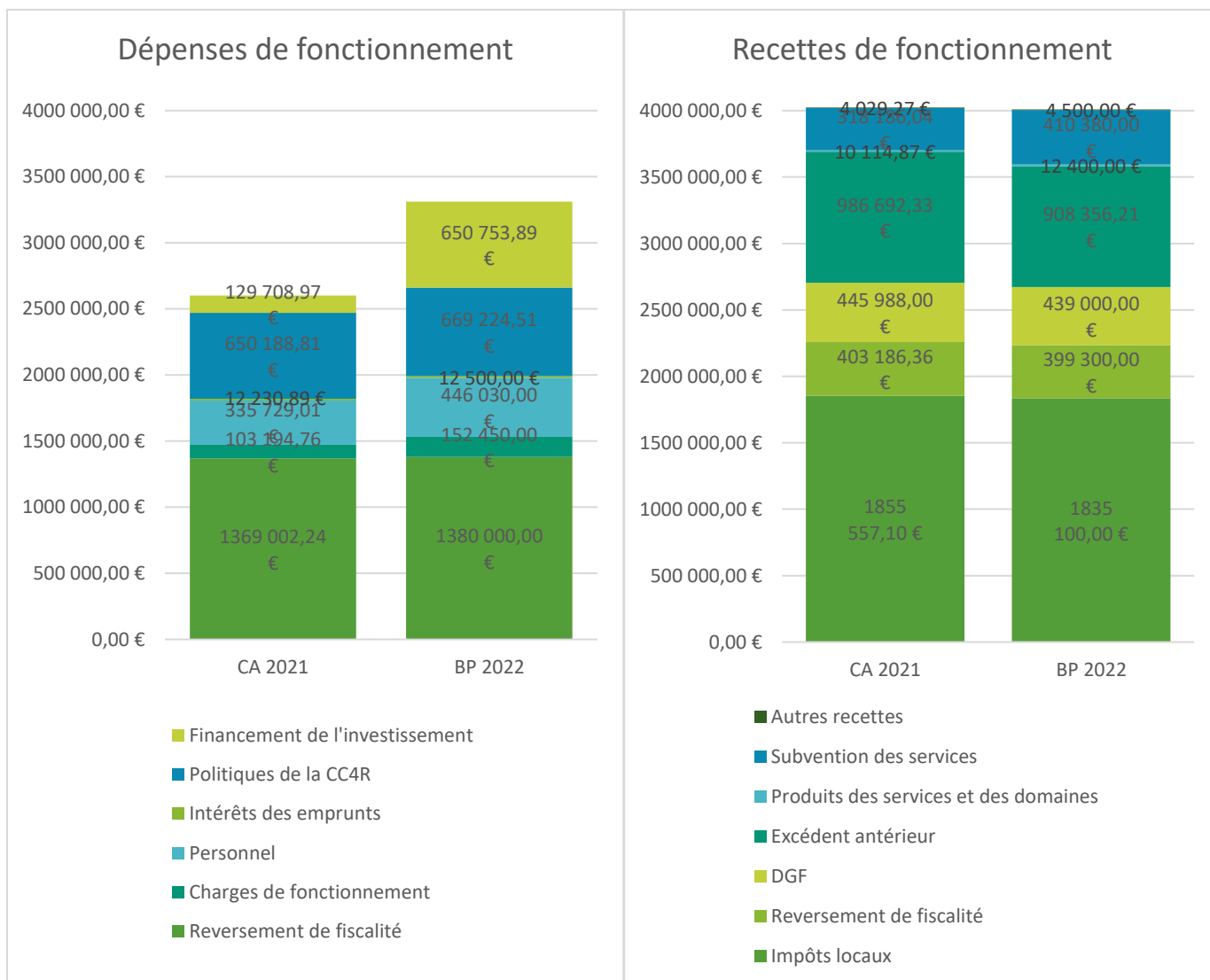
- 161 963 € pour aider les habitants réalisant des travaux de rénovation de logement,
- 101 820 € pour la mise en place d'aide au développement des entreprises locales,
- 30 000 € pour la création d'hébergements touristiques.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 600 054,68 € en 2021 et sont estimées à 3 310 958,40 € en 2022.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 023 753,97 € en 2021 et sont estimées à 4 009 036,21 € en 2022.

Le résultat de la section de fonctionnement en 2021 est donc un excédent de 1 423 699,29 € qui seront reporté en 2022 par un versement à la section d'investissement de 515 343,08 € pour combler le déficit ce qui fera un excédent reporté de 908 356,21 €. Le budget primitif 2022 prévoit également un excédent de fonctionnement d'environ 698 000 €.



LA FISCALITE

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2021 et seront maintenus en 2022 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe sur le foncier bâti : 0,1 % (moyenne nationale : 2,49 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1,09 % (moyenne nationale : 7,61 %)

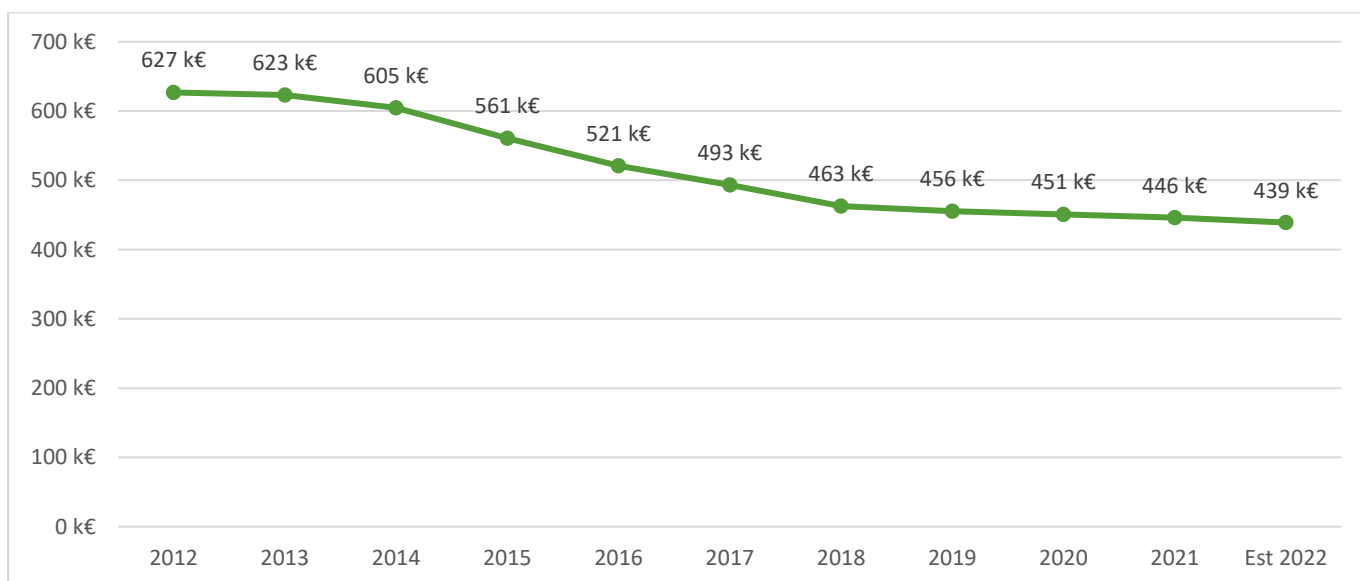
À noter que le taux de la taxe d'habitation est gelé depuis 2020 jusqu'en 2022.

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises a été maintenu en 2021 et sera maintenu en 2022 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de communes soit à 17,51 % (moyenne nationale : 25,02 %).

En septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé d'instituer la taxe GEMAPI afin de prendre en charge les dépenses liées à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence. En 2022, le produit de cette taxe est fixé à 0 € compte tenu que les dépenses prévues sont du même ordre de grandeur que celles de l'année 2021.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012. Elle représente environ 10 % des ressources de fonctionnement.

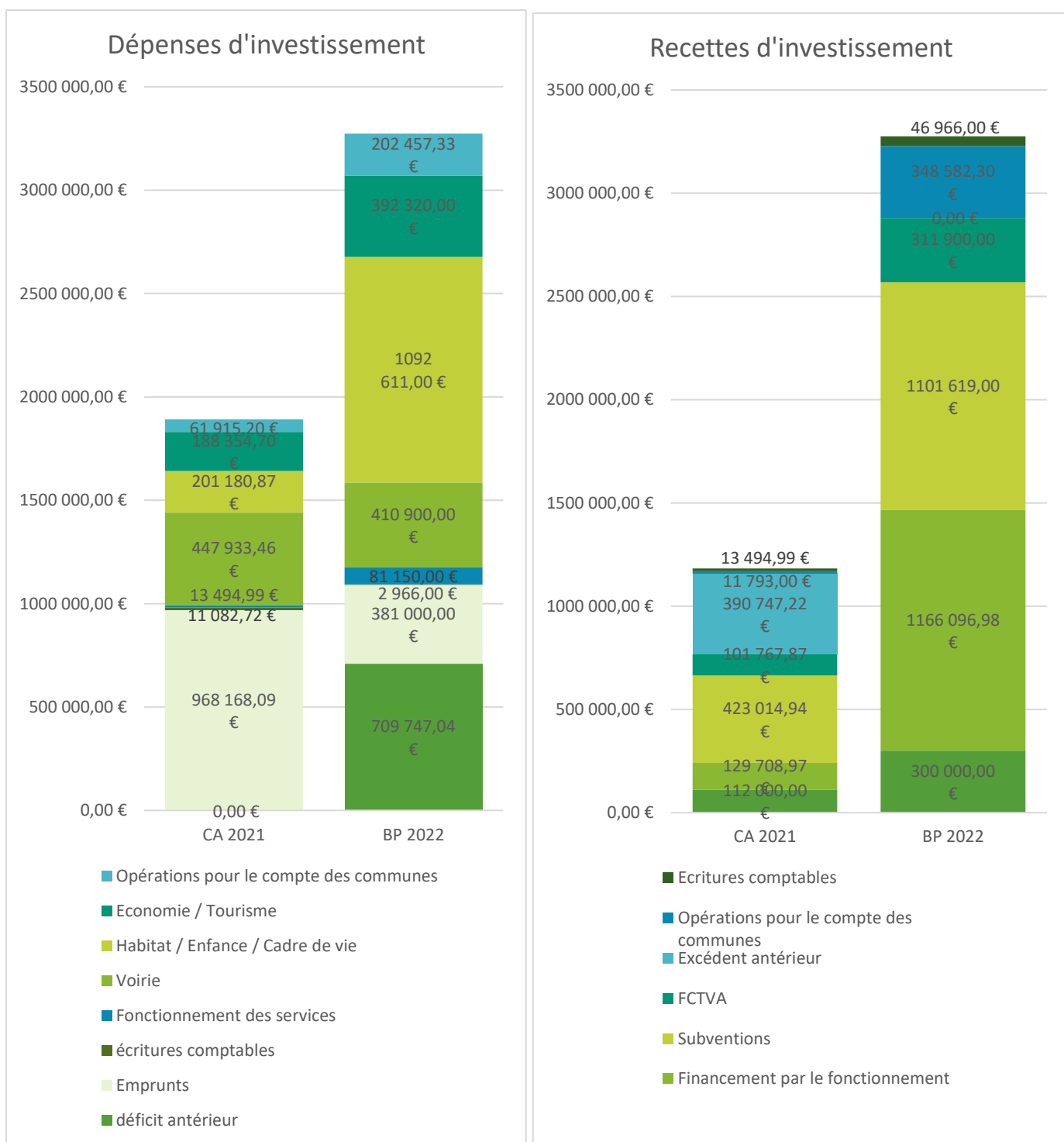


SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 892 130,03 € en 2021 et sont estimées à 3 273 151,37 € en 2022.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 182 526,99 € en 2021 et sont estimées à 3 275 164,28 € en 2022.

Le résultat de la section d'investissement en 2021 est donc un déficit de 709 747,04 € qui est prévu dans les reports de 2022. Le budget primitif 2022 prévoit un excédent d'investissement d'environ 2 000 €.



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA CC4R

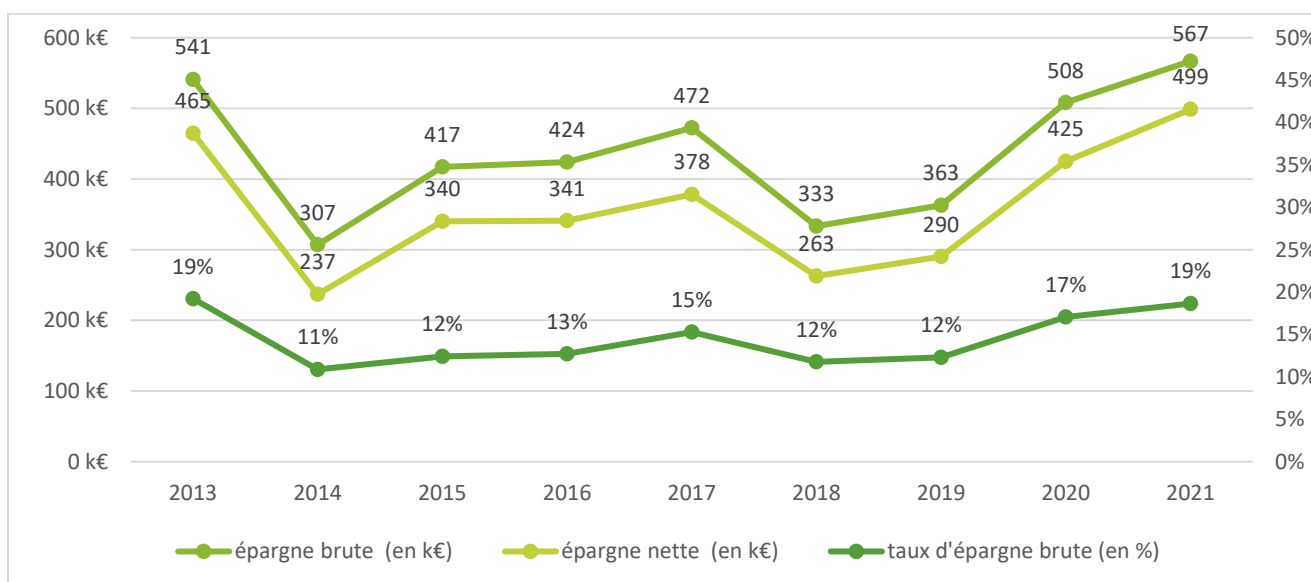
Les éléments présentés ont été corrigés en supprimant les remboursements liés à la reconstruction du siège, à la vente de terrains aux budgets annexes des zones et au capital d'emprunt relais pour les subventions.

L'épargne est la part des recettes récurrentes qui n'est pas dépensée dans le fonctionnement courant quotidien. Cette épargne doit permettre de financer les investissements. Il existe 2 niveaux d'épargne :

- l'autofinancement brut (CAF brut)
- l'épargne nette ou disponible (CAF nette)

L'autofinancement brut est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Au 31 décembre 2021, l'autofinancement brut corrigé est de 566 716 € soit un taux d'épargne brute¹ de 19 %.

L'épargne nette est la CAF brute de laquelle est déduit le remboursement de l'annuité de capital emprunté. Elle représente le montant à disposition pour investir dans de nouveaux projets. Au 31 décembre 2021, l'épargne nette corrigée est de 498 548 €.



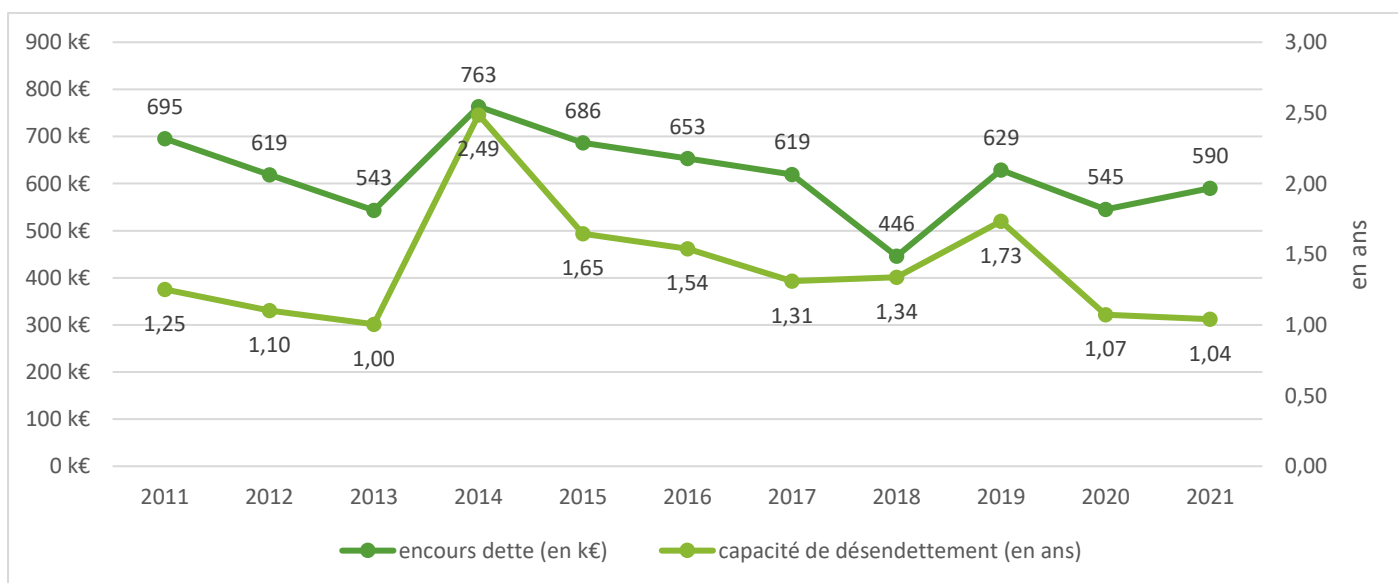
¹ Le taux d'épargne brute est le ratio entre le montant d'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

NIVEAU D'ENDETTEMENT

La CC4R maîtrise son endettement et a une capacité de désendettement performante et largement inférieure à la moyenne nationale.

En effet, en ne comptabilisant pas l'emprunt relais de 900k€ (qui était un préfinancement de subvention en cours de versement pour le terrain synthétique, capital versé en 2019 et remboursé en 2021) :

- Le remboursement du capital des emprunts en cours de la CC4R représente 68 168,09 € en 2021 contre 83 370,03 € en 2020.
- L'endettement est très faible en 2021 :
 - ❑ encours de la dette totale de 589 565,22 € au 31 décembre 2021
 - ❑ soit 60,39 € par habitant.
 - ❑ Capacité de désendettement² de 1,04 ans (moy CC : 4,6 ans)
 - ❑ 7 emprunts en 2021
- La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.



² La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur du nombre d'années qu'il serait nécessaire à la CC4R pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

LES RATIOS

Les ratios de la CC4R sont les suivants (ils ont été corrigés en supprimant l'emprunt relais (qui est un préfinancement de subvention en cours de versement, capital versé en 2019 et remboursé en 2021)).

Ratios	CC4R 2016	CC4R 2017	CC4R 2018	CC4R 2019	CC4R 2020	CC4R 2021	Moyenne de la strate
Population totale	10 222	10 133	9 992	9 905	9 811	9 762	
Potentiel fiscal / pop	149,63	154,24	160,18	168,71	178,06	182,40	308,22
Dépenses réelles de fonctionnement / pop	239,75	256,45	248,74	261,06	244,95	253,06	355
Produits des impositions directes / pop	168,73	178,72	172,49	181,19	188,58	108,29	305
Recettes réelles de fonctionnement / pop	325,87	304,56	283,29	298,00	303,71	311,11	424
Dépenses d'équipement brut / pop	167,33	47,26	34,18	207,87	96,23	86,92	95
Encours de la dette / pop	63,88	61,10	51,68	62,51	52,63	60,39	234
DGF / pop	50,99	48,69	46,34	46,00	45,94	45,69	43
Dépenses de pers. / Dépenses réelles de fonct.	14,67 %	14,69 %	15,50 %	13,09 %	13,15 %	14,74 %	39,2 %
Dép. de fonct. et remb. dette en cap. / recettes réelles de fonct.	76,07 %	87,24 %	90,30 %	90,07 %	83,45 %	83,58 %	89,8 %
Dép. d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	51,35 %	15,52 %	12,07 %	69,75 %	31,69 %	26,24 %	22,5 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	19,60 %	20,06 %	18,24 %	20,98 %	17,33 %	17,00 %	55,1 %

En intégrant l'emprunt relais, seul un indicateur est impacté en 2021 :

Ratios	CC4R 2016	CC4R 2017	CC4R 2018	CC4R 2019	CC4R 2020	CC4R 2021	Moyenne de la strate
Dép. de fonct. et remb. dette en cap. / recettes réelles de fonct.	76,07 %	87,24 %	90,30 %	90,07 %	83,45 %	113,22 %	89,8 %

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

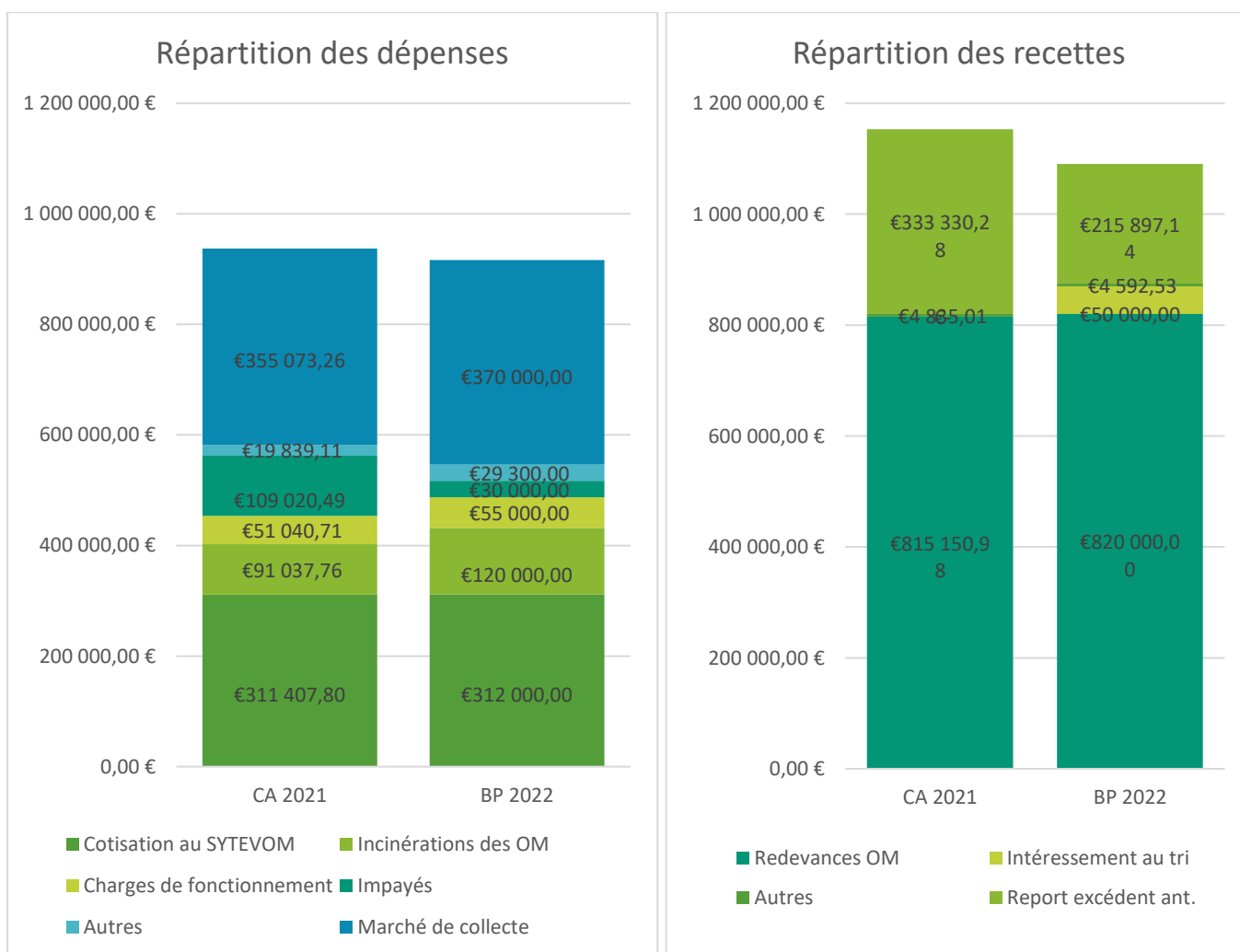
Ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers, des déchets du tri sélectif, ainsi que la cotisation au Sytevom permettant la gestion des déchetteries, etc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 937 419,13 € en 2021 et sont estimées à 916 300,00 € en 2022.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 153 316,27 € en 2021 et sont estimées à 1 090 489,67 € en 2022.

Le résultat de la section de fonctionnement en 2021 est donc un excédent de 215 897,14 € qui est prévu dans les reports de 2022. Le budget primitif 2022 prévoit également un excédent de fonctionnement d'environ 174 000 €.

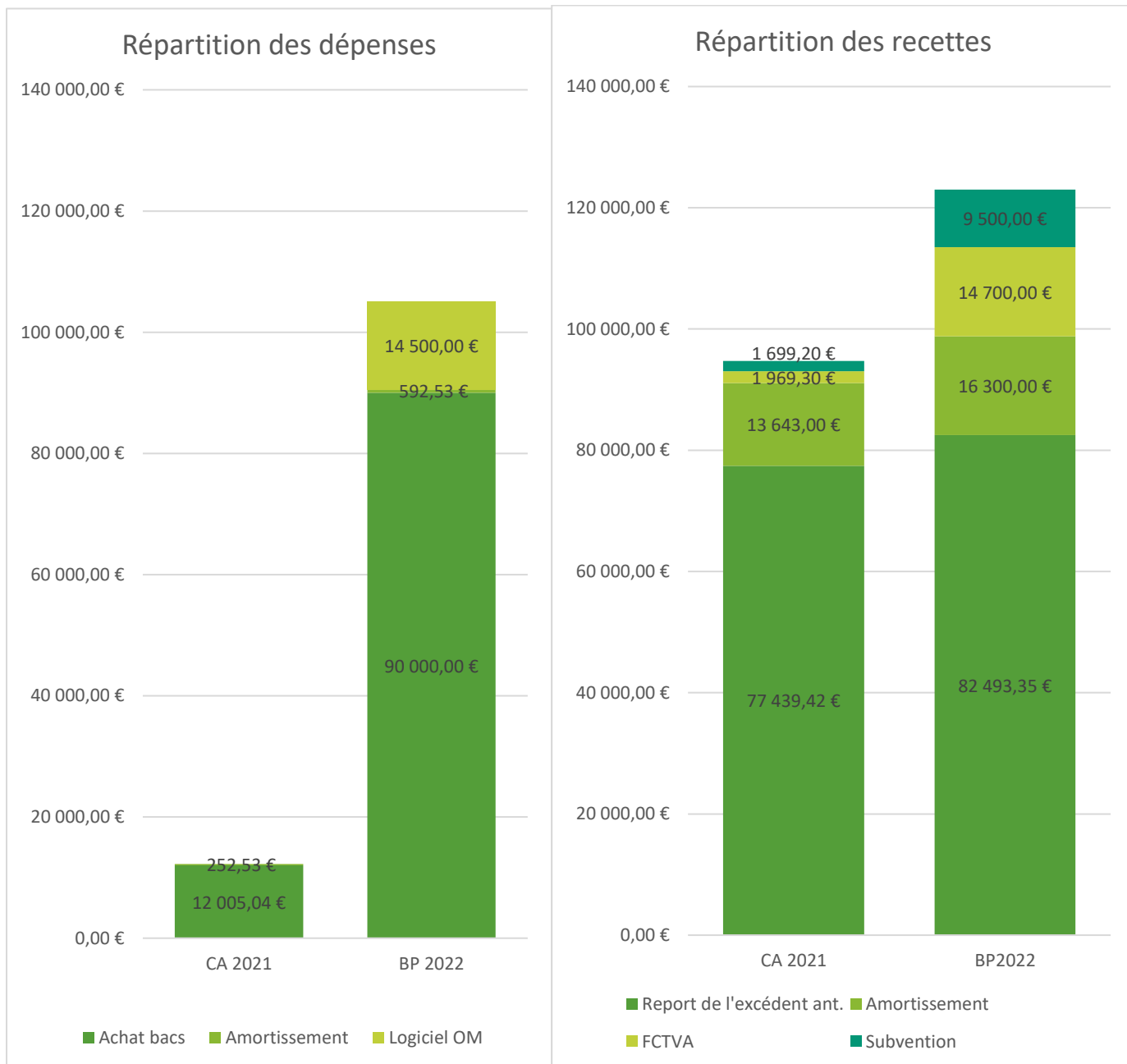


SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 12 257,57 € en 2021 et sont estimées à 90 592,53 € en 2022.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 94 750,92 € en 2021 et sont estimées à 122 993,35 € en 2022.

Le résultat de la section d'investissement en 2021 est donc un excédent de 82 493,35 € qui est prévu dans les reports de 2022. Le budget primitif 2022 prévoit également un excédent d'investissement d'environ 32 000 €.



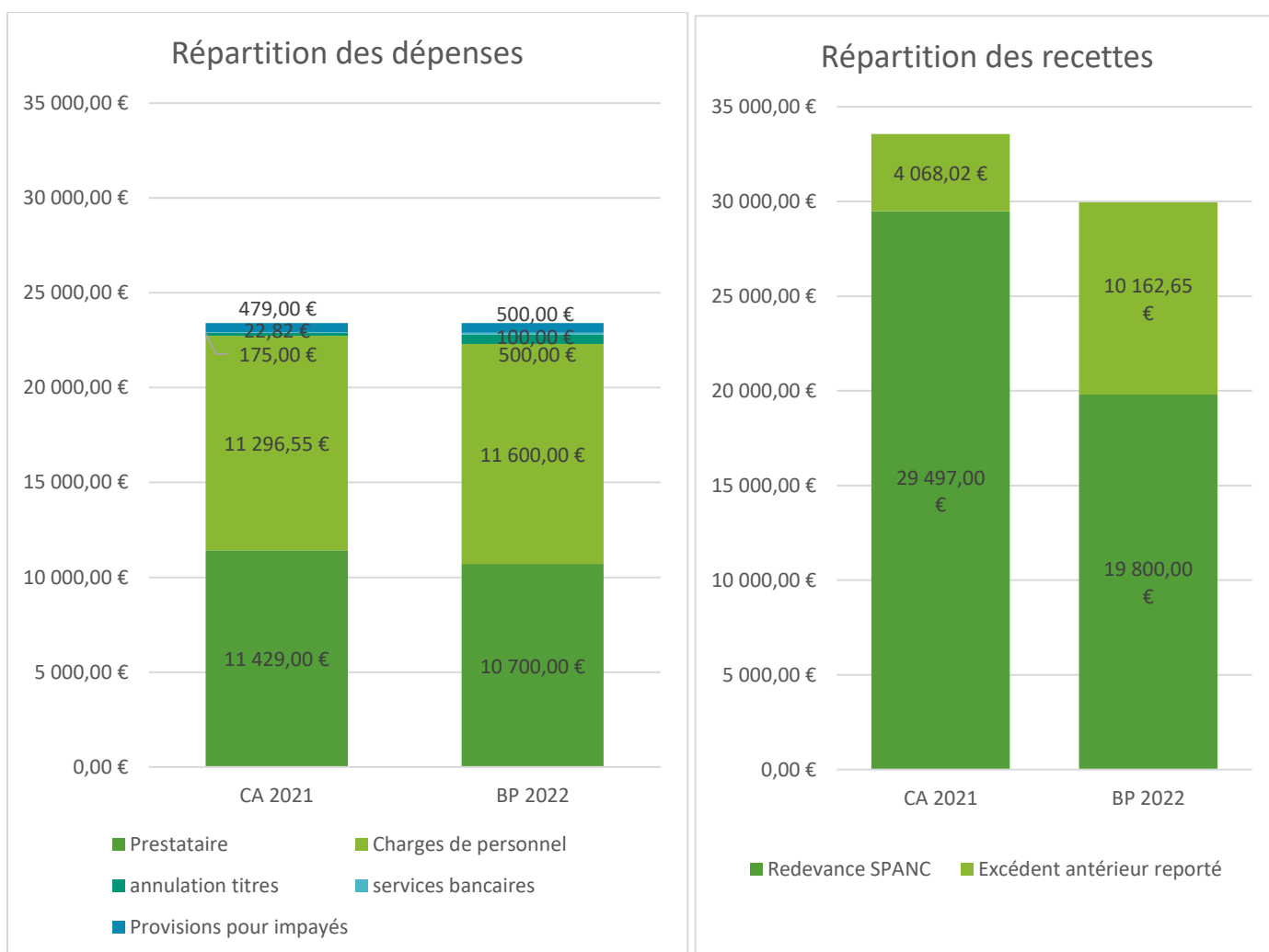
BUDGET ANNEXE DU SPANC

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées au service public d'assainissement non collectif dont la principale mission confiée par la loi est le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les dépenses s'élèvent à 23 402,37 € en 2021 et sont estimées à 23 400,00 € en 2022.

Les recettes s'élèvent à 33 565,02 € en 2021 et sont estimées à 29 962,65 € en 2022.

Le résultat en 2021 est donc un excédent de 10 162,65 € qui est prévu dans les reports de 2022. Le budget primitif 2022 prévoit également un excédent d'environ 6 500 €.



BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAVOYEUX

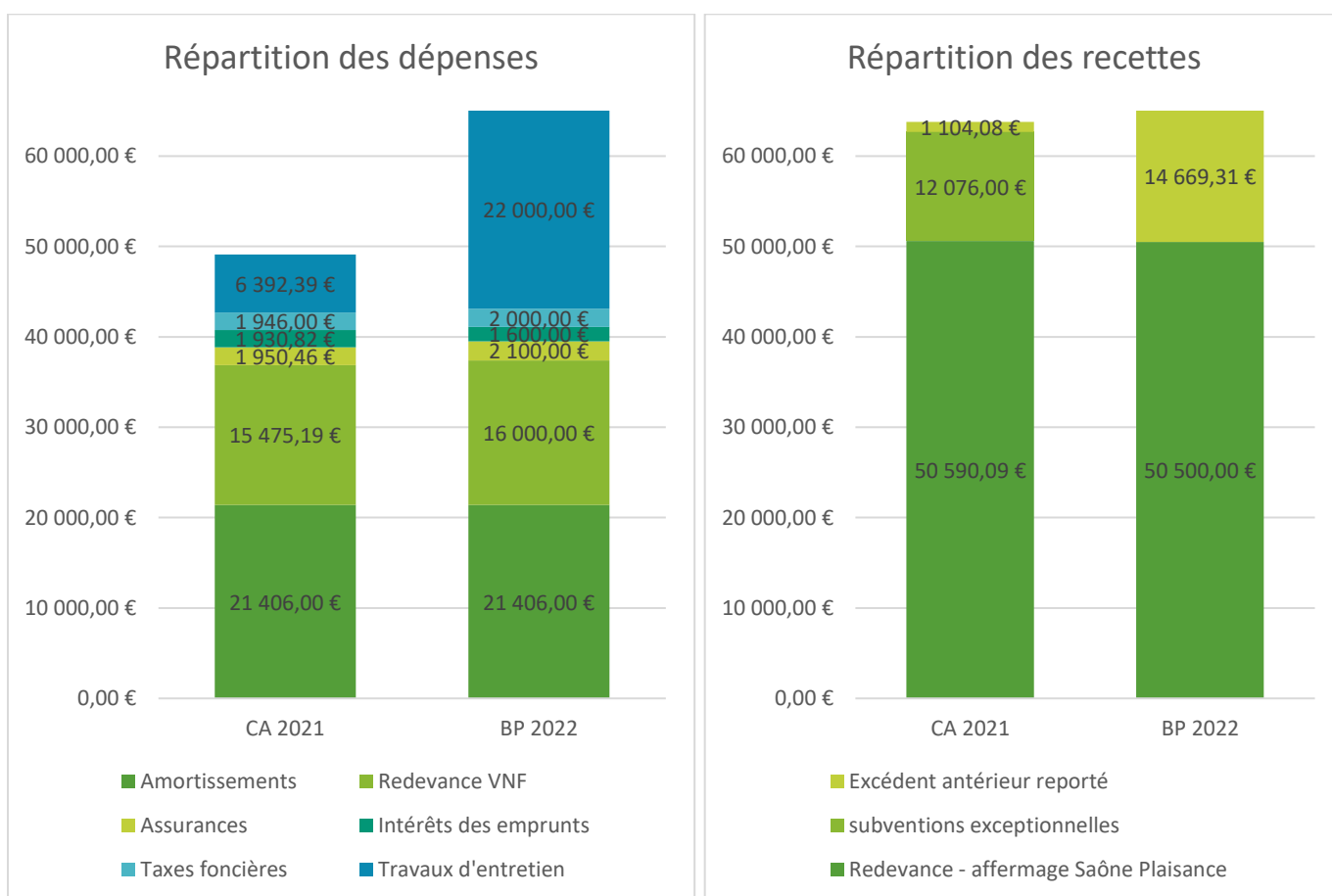
Le Port est un Service Public à caractère Industriel et Commercial géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire, Saône Plaisance, assure l'exploitation de l'équipement. Le fonctionnement de ce service doit être identifié dans un budget annexe. Ainsi ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 100,86 € en 2021 et sont estimées à 65 106 € en 2022.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 63 770,17 € en 2021 et sont estimées à 65 169,31 € en 2022.

Le résultat de la section de fonctionnement en 2021 est donc un excédent de 14 669,31 € qui est prévu dans les reports de 2022. Le budget primitif 2022 prévoit que cette section soit à l'équilibre.

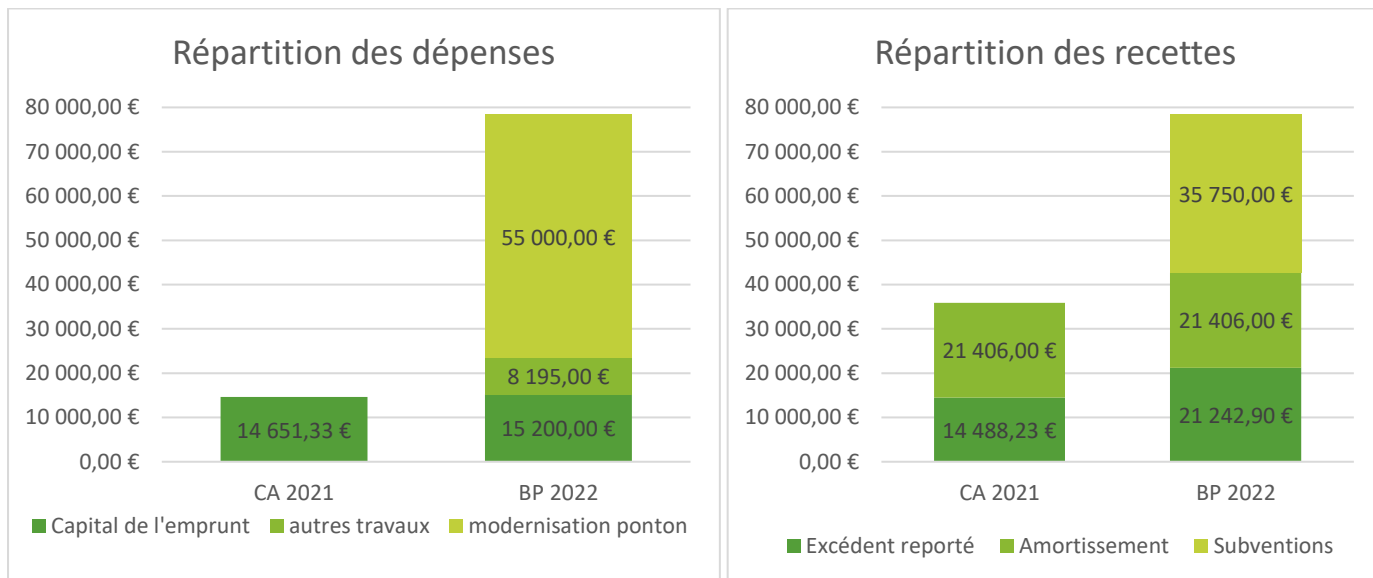


SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 14 651,33 € en 2021 et sont estimées à 78 395 € en 2022.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 35 894,23 € en 2021 et sont estimées à 78 398,90 € en 2022.

Le résultat de la section d'investissement en 2021 est donc un excédent de 21 242,90 € qui est prévu dans les reports de 2022. Le budget primitif 2022 prévoit que cette section soit à l'équilibre.



BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA COTE RENVERSE (DAMPIERRE SUR SALON)

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon.

La CC4R a terminé les travaux de la 3^e tranche de cette zone d'activité en 2016, c'est pourquoi la valeur comptable du stock de lots disponibles en fin d'exercice est élevée. Cette valeur diminuera au fur et à mesure des ventes de lots.

Durant l'exercice 2021, les écritures réalisées sur ce budget correspondent uniquement à la cession d'un terrain au Sytevom (syndicat en charge notamment de la gestion des déchetteries).

Le budget primitif 2022 prévoit la réalisation de travaux, de modifications de réseaux et de bornages nécessaires à la commercialisation des lots ainsi que la réalisation comptable des ventes de terrain décidées en 2021.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE SEVEUX

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des terrains situés dans la zone d'activités de Seveux.

Ce budget a été créé suite à la vente des deux derniers lots disponibles dans cette zone d'activité. En effet, les 2 derniers lots de cette zone aménagée dans les années 2000 ont été vendus en 2019, les ventes ont été finalisées en 2020 et 2021.

Dans le compte administratif 2021, les dépenses réelles réalisées correspondent au bornage du lot, à l'aménagement de réseaux nécessaire pour la vente de ce lot. Les recettes réelles correspondent principalement à la vente du dernier lot soit 7 564 m² de terrains vendus. Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de 6 882.52 € auxquelles s'ajoutent 81 828.44 € d'écritures comptables. Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont de 38 187.26 € auxquelles s'ajoutent 44 355.48 € d'écritures comptables et 3 543.71 € d'excédent antérieur. La section d'investissement comprend uniquement des écritures comptables et des reports antérieurs.

Le budget primitif 2022 prévoit uniquement des écritures pour clôturer ce budget annexe qui est déficitaire. Il s'agit du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 2 624,51 €.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DES THEILLIERES

Il s'agit des dépenses et recettes liées à l'aménagement des lots situés dans la zone d'activités des Theillières à Champlitte.

Ce budget a été créé en 2020 afin d'aménager la deuxième tranche de cette zone d'activité, la moitié des lots de la 1^e tranche ayant été vendus entre 2014 et 2017. Cet aménagement permettra la commercialisation d'environ 10 à 20 lots.

Dans le compte administratif 2021, les dépenses réelles réalisées correspondent à la maîtrise d'œuvre pour la future extension, des modifications de réseaux existants, des frais d'acquisitions de terrain. Il n'y a pas de recettes réelles. Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de 10 289,03 € auxquelles s'ajoutent 33 850,29 € d'écritures comptables. Les recettes de la section de fonctionnement sont uniquement des écritures comptables pour 33 850.29 €. La section d'investissement comprend uniquement des écritures comptables et des reports antérieurs.

Le budget primitif 2022 prévoit uniquement des crédits pour financer la maîtrise d'œuvre pour la future extension dans l'attente du chiffrage et du plan de financement de cette extension.